

# ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi nº 51 (2004, chapitre 7)

Loi nº 2 sur les crédits, 2004-2005

Présenté le 19 mai 2004 Principe adopté le 19 mai 2004 Adopté le 19 mai 2004 Sanctionné le 21 mai 2004

#### **NOTES EXPLICATIVES**

Ce projet de loi autorise le gouvernement à payer sur le fonds consolidé du revenu, pour l'année financière 2004-2005, une somme maximale de 27 698 825 325,00 \$, incluant un montant de 428 500 000,00 \$ pour le paiement de dépenses imputables à l'année financière 2005-2006, représentant les crédits à voter pour chacun des programmes des portefeuilles énumérés aux annexes 1 et 2, déduction faite des crédits déjà autorisés.

Ce projet de loi indique en outre quels sont les programmes qui font l'objet d'un crédit au net et précise le montant des crédits non entièrement dépensés qui pourra être reporté en 2005-2006. Il établit enfin dans quelle mesure le Conseil du trésor pourra autoriser des transferts de crédits entre programmes ou portefeuilles.

# Projet de loi nº 51

## LOI Nº 2 SUR LES CRÉDITS, 2004-2005

## LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- **1.** Le gouvernement est autorisé à prendre sur le fonds consolidé du revenu une somme maximale de 27 698 825 325,00 \$ pour le paiement d'une partie du Budget de dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2004-2005, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu, incluant un montant de 428 500 000,00 \$ pour le paiement de dépenses imputables à l'année financière 2005-2006, soit le montant des crédits à voter pour chacun des programmes énumérés aux annexes 1 et 2, déduction faite des montants des crédits votés par la Loi n° 1 sur les crédits, 2004-2005 (10 595 983 175,00 \$).
- **2.** Le solde de tout crédit alloué pour l'année financière 2004-2005 mais non entièrement utilisé peut, si les conditions apparaissant au Budget de dépenses sont respectées, être reporté en 2005-2006 jusqu'à concurrence d'un montant de 130 518 200,00 \$. En outre, le Conseil du trésor peut autoriser le report d'un montant additionnel de 117 230 800,00 \$ selon les conditions et modalités prévues au Budget de dépenses.
- **3.** Dans le cas des programmes pour lesquels un crédit au net apparaît au Budget de dépenses, le montant du crédit des programmes concernés peut augmenter, aux conditions qui y sont spécifiées, lorsque les revenus associés à ce crédit au net sont supérieurs à ceux prévus.
- **4.** Dans le cas des programmes qui comportent une provision créée à cette fin, le Conseil du trésor peut autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes ou portefeuilles, pour les objets et, s'il y a lieu, selon les conditions qui sont décrits au Budget de dépenses.
- **5.** Sauf pour les programmes mentionnés à l'article 4, le Conseil du trésor peut autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes d'un même portefeuille, dans la mesure où un tel transfert n'a pas pour effet d'augmenter ou de réduire de plus de 10 % le montant du crédit autorisé par la loi.
- **6.** La présente loi entre en vigueur le 21 mai 2004.

## ANNEXE 1

## AFFAIRES MUNICIPALES, SPORT ET LOISIR

## PROGRAMME 1

Promotion et développement de la Métropole	30 992 600,00
PROGRAMME 2	
Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain  PROGRAMME 3	283 228 400,00
Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	198 024 500,00
PROGRAMME 4	
Administration générale	42 165 450,00
PROGRAMME 5	
Développement du sport et du loisir	33 348 300,00
PROGRAMME 6	
Commission municipale du Québec	2 344 875,00
PROGRAMME 7	
Habitation	242 941 650,00
PROGRAMME 8	
Régie du logement	10 974 075,00
	844 019 850,00

## AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

#### PROGRAMME 1

Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

255 167 850,00

PROGRAMME 2

Organismes d'État 123 767 500,00

378 935 350,00

## CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

#### PROGRAMME 1

Secrétariat du Conseil du trésor 96 152 175,00

PROGRAMME 2

Gouvernement électronique 25 755 300,00

PROGRAMME 3

Commission de la fonction publique 2 480 325,00

PROGRAMME 4

Régimes de retraite et d'assurances 3 291 525,00

PROGRAMME 5

Fonds de suppléance 373 919 775,00

501 599 100,00

#### CONSEIL EXÉCUTIF

#### PROGRAMME 1

Cabinet du lieutenant-gouverneur 643 125,00

PROGRAMME 2

Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif 51 348 300,00

PROGRAMME 3

Affaires intergouvernementales canadiennes 9 620 025,00

PROGRAMME 4

Affaires autochtones 117 750 150,00

PROGRAMME 5

Jeunesse 15 666 900,00

PROGRAMME 6

Réforme des institutions démocratiques 956 850,00

195 985 350,00

#### **CULTURE ET COMMUNICATIONS**

#### PROGRAMME 1

Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels 58 731 375,00

PROGRAMME 2

Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État 313 455 425,00

PROGRAMME 3

Charte de la langue française 16 555 575,00

388 742 375,00

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL ET RECHERCHE

PROGRAMME 1

Direction du Ministère 39 951 150,00

PROGRAMME 2

Développement économique et régional 354 181 575,00

PROGRAMME 3

Recherche, science et technologie 180 182 400,00

PROGRAMME 4

Promotion et développement du tourisme 88 804 950,00

663 120 075,00

## ÉDUCATION

#### PROGRAMME 1

Administration et consultation 108 230 250,00

PROGRAMME 2

Formation en tourisme et hôtellerie 12 801 900,00

PROGRAMME 3

Aide financière aux études 292 153 575,00

PROGRAMME 4

Éducation préscolaire

et enseignement primaire et secondaire 5 295 669 750,00

PROGRAMME 5

Enseignement supérieur 2 734 889 475,00

8 443 744 950,00

## EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE ET FAMILLE

#### PROGRAMME 1

Mesures d'aide à l'emploi 677 500 800,00

PROGRAMME 2

Mesures d'aide financière 1 766 816 900,00

PROGRAMME 3

Soutien à la gestion 149 610 000,00

PROGRAMME 4

Mesures d'aide à la famille

et à l'enfance 1 087 567 100,00

3 681 494 800,00

#### **ENVIRONNEMENT**

#### PROGRAMME 1

Protection de l'environnement 125 007 450,00

PROGRAMME 2

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

r l'environnement 3 919 950,00

128 927 400,00

#### **FINANCES**

#### PROGRAMME 1

Direction du Ministère 47 580 150,00

#### PROGRAMME 2

Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

111 315 750,00

158 895 900,00

## JUSTICE

#### PROGRAMME 1

Activité judiciaire 18 953 400,00

PROGRAMME 2

Administration de la justice 238 392 225,00

PROGRAMME 3

Justice administrative 8 290 950,00

PROGRAMME 4

Aide aux justiciables 88 913 550,00

354 550 125,00

## PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

#### PROGRAMME 1

Le Protecteur du citoyen 6 271 575,00

PROGRAMME 2

Le Vérificateur général 14 334 825,00

PROGRAMME 4

Le Commissaire au lobbyisme 1 858 125,00

22 464 525,00

#### RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET IMMIGRATION

#### PROGRAMME 1

Relations avec les citoyens et gestion de l'identité

14 159 400,00

PROGRAMME 2

Immigration, intégration et régionalisation 67 750 575,00

PROGRAMME 3

Conseil et organismes de protection

relevant du ministre 19 171 875,00

PROGRAMME 4

Curateur public 30 645 225,00

PROGRAMME 5

Condition féminine 5 222 175,00

136 949 250,00

## RELATIONS INTERNATIONALES

## PROGRAMME 1

Affaires internationales	73 935 675,00
	73 935 675 00

## RESSOURCES NATURELLES, FAUNE ET PARCS

#### PROGRAMME 1

Gestion des ressources naturelles

et fauniques 267 762 925,00

PROGRAMME 2

Promotion et développement de la Capitale-Nationale

34 827 300,00

302 590 225,00

## REVENU

## PROGRAMME 1

Administration fiscale 314 250 450,00
314 250 450,00

## SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

#### PROGRAMME 1

Fonctions nationales 209 279 550,00

PROGRAMME 2

Fonctions régionales 8 656 041 675,00

PROGRAMME 3

Office des personnes handicapées du Québec

35 578 800,00

8 900 900 025,00

# SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### PROGRAMME 1

Sécurité, prévention et gestion interne 307 927 575,00

PROGRAMME 2

Sûreté du Québec 222 975 150,00

PROGRAMME 3

Organismes relevant du ministre 21 487 650,00

552 390 375,00

## TRANSPORTS

## PROGRAMME 1

Infrastructures de transport	847 135 950,00
PROGRAMME 2	
Systèmes de transport	262 294 575,00
PROGRAMME 3	
Administration et services corporatifs	70 367 325,00

1 179 797 850,00

## TRAVAIL

## PROGRAMME 1

Travail	47 031 675,00	
	47 031 675,00	
		27 270 325 325,00

## ANNEXE 2

## EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE ET FAMILLE

#### PROGRAMME 2

Mesures d'aide financière 279 000 000,00

PROGRAMME 4

Mesures d'aide à la famille et à l'enfance 140 000 000,00

419 000 000,00

TRAVAIL

## PROGRAMME 1

Travail	9 500 000,00	
	9 500 000,00	
		428 500 000,00